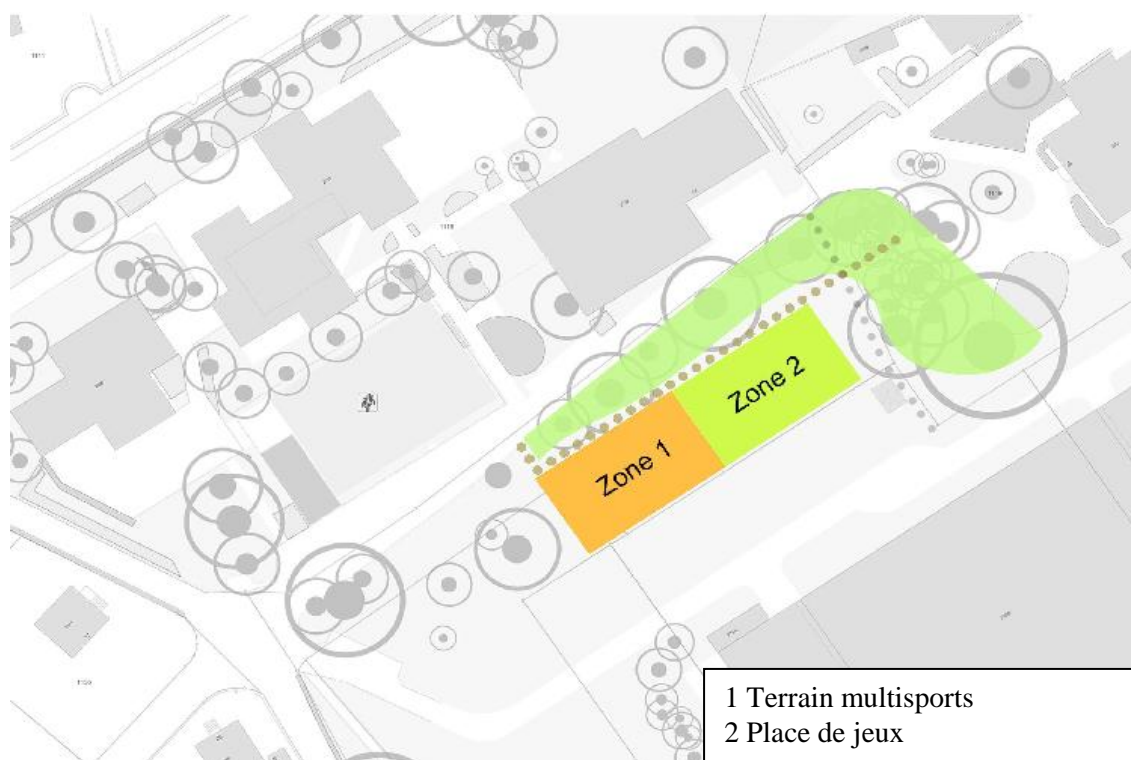


**N° 29/9.09**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 306'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UNE PLACE DE JEUX SUR LE SITE DE LA GRACIEUSE, SUBSIDES NON DÉDUITS**



**Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics**

**Aménagement du territoire et développement durable**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 septembre 2009.**

**Première séance de commission : le mercredi 16 septembre à 18 h 30 en la Salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
	2.1 Terrain multisports .....	4
	2.2 Place de jeux aménagée .....	5
<b>3</b>	<b>ASPECT FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
	3.1 Terrain multisports .....	5
	3.2 Place de jeux.....	5
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

Un terrain multisports a été aménagé en 2008 dans la cour du Collège du Petit-Dézaley. Son utilisation intensive par des jeunes et moins jeunes provenant de différents quartiers de Morges démontre que ce type d'installation répond à un besoin de la population.

Lors du dépôt du préavis concernant l'aménagement susmentionné, il avait été précisé qu'il s'agissait là d'une première étape et qu'une installation similaire était également prévue sur le site de la Gracieuse. La situation actuelle du Petit-Dézaley semble confirmer qu'une seule installation pour une ville de la taille de Morges ne permet pas un usage adapté aux capacités du terrain, aux utilisateurs et au voisinage. Ce constat est renforcé par la demande adressée à la Municipalité par des adolescents de la Gracieuse en date du 26 septembre 2008 demandant à bénéficier d'un terrain multisports dans leur quartier.

Le terrain du Petit-Dézaley répond à un besoin de jouer à des jeux de ballons de manière plus sécurisée et dans un espace plus adapté qu'une cour ouverte, utilisable tant par les élèves de l'école que par les enfants du quartier. Il correspond à ce qu'il est possible de réaliser dans ce secteur de la ville étant donné l'emprise des immeubles voisins.

Cependant, l'expérience nous a permis de relever les points suivants :

- la gestion d'une telle installation dans une cour d'école n'est pas toujours aisée en raison de l'horaire, qui par exemple, ne permet pas à des apprentis en congé la semaine de pouvoir utiliser le terrain
- une infrastructure plus grande (30 x 15) conviendrait mieux à la pratique de certains sports comme le foot
- un terrain multisports intégré dans un site fréquenté et ouvert à différentes générations limiterait encore plus les quelques nuisances qui peuvent être dues à ce type d'aménagement.

Au vu de ce qui précède, le site choisi pour implanter le terrain multisports se situe sur la parcelle herbeuse appartenant à la commune, à droite du chemin d'accès au Centre de vie infantine prévu, en dessous de la salle de gymnastique de l'école. Il sera parfaitement intégré au site, selon le plan présenté en page de garde.

Afin de favoriser les relations intergénérationnelles tout en répondant à un besoin de place de jeux et de détente dans le quartier, l'aménagement prévu sera complété par une telle installation, ce qui permettra de pallier un manque en la matière dans ce quartier à forte densité.

Une séance animée par un intervenant extérieur et réunissant les différents partenaires concernés les habitants du quartier (tous âges confondus), la travailleuse sociale de proximité (TSP), une délégation municipale, un représentant de la police et le chef de service des espaces publics a eu lieu le 8 juin 2009 dans les caves de Couvaloup. Lors de cette séance, chacun a pu exprimer ses envies, ses craintes et ses souhaits quant à cet aménagement, qui au final suscite l'approbation d'une large majorité des personnes présentes.

A l'issue de cette séance, au vu de l'intérêt suscité, un groupe de travail a été créé pour finaliser le préavis. Celui-ci était composé de la Municipale en charge du dossier, du personnel technique de la Ville ainsi que de cinq jeunes et cinq adultes du quartier de la Gracieuse, l'objectif étant que l'aménagement corresponde à la réalité et aux besoins des habitants du quartier mais aussi que sa réalisation favorise le dialogue entre ceux-ci.

Ce groupe s'est réuni le 9 juillet 2009, le présent préavis résulte des réflexions et des remarques énoncées lors des discussions. L'établissement du règlement d'utilisation du terrain multisports se fera dans un second temps après réalisation de ce dernier.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

### 2.1 Terrain multisports



La dimension du terrain multisports sera d'environ 30 m de longueur sur 15 m de largeur, ce qui correspond à un standard.

Comme au Petit-Dézaley, la version en métal est retenue pour sa résistance aux fortes sollicitations et la transparence des treillis soudés verticaux, qui permettent une meilleure intégration dans le site de verdure. En outre, la garantie d'un jeu métallique est de 10 ans, ce qui n'est pas le cas pour ceux en bois qui demandent, par ailleurs, plus d'entretien.

Hormis les côtés des buts (pares-ballons) qui ont une hauteur de 5 mètres, la barrière de 1 mètre de hauteur dans les sens des deux longueurs sert d'accoudeur. Il y aura un accès, au Sud et au Nord pour les utilisateurs sur les longueurs, en plus de ceux derrière les buts.

Ce terrain sera, de par sa situation, protégé de la route, raison pour laquelle les barrières seront plus basses sur les côtés. Cela évite l'aspect « cage pour adolescents » et favorise ainsi le contact avec les autres usagers du lieu.

L'expérience faite au Petit-Dézaley avec du gazon synthétique n'étant pas totalement concluante, le sol sera composé d'un revêtement synthétique coulé sur le terrain permettant un entretien facilité et offrant toutes les garanties de sécurité.

L'installation est conforme à la future norme européenne en matière de sécurité.

A la demande de l'ensemble des habitantes et habitants présents à la séance du groupe de travail du 9 juillet 2009, il sera étudié la possibilité de poser un muret siège en amont du terrain multisports.

## 2.2 Place de jeux aménagée

Les jeux combinés prévus pour cette place sont adaptés pour les enfants de 2 à 12 ans. Le revêtement, facile d'entretien sera choisi de manière à répondre aux normes en vigueur tout en s'intégrant dans ce site de verdure. Afin que ce lieu soit convivial, agréable pour les adultes qui accompagnent les enfants et favorise les relations intergénérationnelles, il sera complété par l'aménagement de bancs.

L'ensemble de l'installation comprendra également des poubelles et des cendriers. La fontaine située au Sud-Ouest de la Gracieuse apparaît comme suffisante en terme de point d'eau et la demande initiale de poser des W.-C. a été abandonnée.



## 3 ASPECTS FINANCIERS

### 3.1 Terrain multisports

Terrassement et mise à profil des fonds	CHF	16'000.00
Fourniture et mise en place de tout-venant	CHF	16'000.00
Socles et fondations	CHF	10'800.00
Fourniture et mise place d'une bordure	CHF	11'200.00
Fourniture et mise en place d'un revêtement bitumineux	CHF	15'000.00
Structure multisports	CHF	76'000.00
Revêtement synthétique monocouche	CHF	37'500.00
Divers et imprévus	CHF	5'500.00
		<hr/>
Total TTC	CHF	188'000.00

### 3.2 Place de jeux

Terrassement et mise à profil des fonds	CHF	13'400.00
Fourniture et mise en place de tout-venant	CHF	12'600.00
Socles et fondations	CHF	1'700.00
Fourniture et mise place d'une bordure	CHF	3'400.00
Fourniture et mise en place du sol sous les jeux	CHF	43'000.00
Jeux divers	CHF	30'000.00
Bancs	CHF	8'000.00
Poubelles et cendriers	CHF	1'800.00
Divers et imprévus	CHF	4'100.00
		<hr/>
Total TTC	CHF	118'000.00

Au plan des investissements 2009, un montant de CHF 140'000.00 est prévu pour un aménagement sportif à la Gracieuse. Comme explicité en préambule, il s'avère finalement judicieux de faire un aménagement complémentaire par la mise à disposition d'une place de jeux, ce qui permet de créer une installation qui réponde aux besoins des habitants de l'ensemble du quartier. Cette modification ainsi que le terrassement du terrain, non prévu initialement, portent le montant total à CHF 306'000.--.

Pour fêter ses 50 ans, la Section de Morges du Rotary Club a souhaité soutenir un projet de la Ville en faveur de la jeunesse. Pour ce faire, elle a offert un chèque d'un montant de CHF 15'000.00 pour cette réalisation.

Une demande de subside sera faite auprès de la Commission cantonale du fonds des sports ainsi qu'à l'UEFA qui a reconduit l'initiative de verser un montant de CHF 20'000.00 pour la réalisation de chaque mini-pitch.

Une demande financière au Groupe Intérêt Jeunesse cantonal sera faite par les jeunes, soutenus par la TSP ceux-ci étant partis prenante du processus.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 306'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'une place de jeux à la Gracieuse, subsides non déduits ;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 61'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010, subsides non déduits.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009.**

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella